

*L'Adresse—M. Carter*

Le discours du trône présenté à l'ouverture de cette session de la 29<sup>e</sup> législature renfermait très peu de surprises pour le Canadien moyen. Il a toutefois fait voir le revirement le plus rapide, le volte-face le plus rapide dans les politiques d'un gouvernement depuis que le premier ministre a reconnu la Reine. Mais je crains bien qu'il soit teinté d'autant de sincérité. Il semble que le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet en soient venus à se rendre compte que les gens, leurs besoins, leurs désirs et leurs aspirations doivent être considérés comme des plus importants par tout corps législatif, et la Chambre des communes ne fait pas exception à la règle. Les gens sont très importants, et ils l'ont nettement montré le 30 octobre dernier. La leçon qu'ils ont servie au gouvernement doit être très amère.

On doit toutefois féliciter le gouvernement d'avoir enfin reconnu qu'il fallait faire quelque chose pour aider les Canadiens qui sont moins fortunés que la majorité. Je veux parler des vieillards, des gens exploités, des chômeurs, des assistés sociaux et de ceux qui vivent dans des conditions qui sont moins que satisfaisantes. Toutefois, on peut douter que le gouvernement se soit jamais vraiment attaqué aux problèmes de ces gens. On peut en douter parce que, bien que le discours du trône semble prometteur, il ne prévoit pas de changements fondamentaux dans les programmes que le gouvernement propose comme solutions. Le discours du trône montre clairement que le gouvernement est conscient des problèmes à résoudre. Toutefois, il ne prouve en rien que le gouvernement soit prêt à prendre les mesures qu'imposent les objectifs qu'il s'est fixés.

Représentant une circonscription de Terre-Neuve, dans l'économie de laquelle l'industrie de la pêche joue un rôle très important, j'ai été extrêmement déçu, mais guère surpris, de voir que le discours du trône ne mentionne pas une seule fois l'industrie de la pêche. Les pêcheurs de ma circonscription ont fini par conclure que le gouvernement reste totalement indifférent à leurs problèmes. Lorsqu'il s'agit de la construction et de l'amélioration de quais, d'appointements et d'installations portuaires dans ma circonscription, le ministre des Travaux publics (M. Dubé),—dont je suis heureux de constater la présence à la Chambre cet après-midi—est d'une telle pingrerie que Harpagon à côté de lui ferait figure de flambeur. Dans pratiquement chaque localité, on peut voir la preuve vivante de l'indifférence du gouvernement. Dans de nombreux cas, on laisse les appointements publics se détériorer au point qu'il devient risqué de les emprunter, et ceux qui sont entretenus sont si encombrés qu'il est presque impossible pour les pêcheurs de les utiliser.

Dans de nombreuses localités de ma circonscription, il faudrait construire des brise-lames derrière lesquels pourraient s'abriter les bateaux. Je présume qu'il en est de même dans la plupart des localités de l'Est du Canada. Les pêcheurs sont contraints de tirer leurs bateaux sur des cales de halage improvisées. Ils courent le risque de perdre leurs bateaux durant les tempêtes parce qu'ils sont mal abrités et ne possèdent pas les installations de halage nécessaires. Pour cela, je donne un bon point au ministre des Travaux publics puisqu'il est évident que le ministre de l'Environnement et des Pêches (M. Davis) et lui-même continuent à se battre pour répondre à la question traditionnelle de savoir lequel, de l'œuf ou de la poule, vient le premier ou, dans le cas qui les préoccupe, lequel du pêcheur ou des installations doit occuper la première place.

[M. Carter.]

Le ministre des Travaux publics refuse de prendre des mesures pour régler ces problèmes en assumant que son collègue, le ministre des Pêches, lui dira qu'il n'est pas nécessaire de construire des brise-lames dans la baie Ste-Marie, pas plus qu'un quai ou qu'un chafaud collectif, puisqu'il n'y a là aucun pêcheur. Ce que le ministre ne comprend pas, c'est que si l'on veut qu'il y ait des pêcheurs dans cette partie de ma circonscription, il doit y avoir les installations nécessaires. C'est pourquoi il est amusant d'observer le raisonnement des deux ministres qui se demandent s'il faut d'abord fournir les installations de pêche ou faire venir les pêcheurs.

Je dirais au ministre des Travaux publics que si le gouvernement accepte sa responsabilité, que s'il remplit la mission qu'il est censé remplir et pour laquelle il a été mis en place, il devrait y avoir des pêcheurs dans cette région. Je lui demande de sympathiser davantage aux besoins des pêcheurs de ma circonscription. A Terre-Neuve et, de manière générale, dans l'Est du Canada, les quais, les brise-lames et autres installations sont des questions essentielles. Le gouvernement fédéral est responsable de la construction et de l'entretien de certaines installations maritimes dans les ports. Ces installations sont essentielles pour nos pêcheurs si nous voulons leur donner une chance de subvenir tant bien que mal à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Dieu sait que la vie d'un pêcheur n'est pas drôle même dans les meilleurs moments, mais elle est bien plus difficile encore lorsqu'il doit travailler dans ces conditions et lorsqu'il doit lutter contre l'incurie d'un gouvernement et que le ministre des Pêches et le ministre des Travaux publics sont totalement indifférents et insensibles à ses besoins.

Le gouvernement n'est pas seulement responsable de la construction et de l'entretien des installations portuaires pour le pêcheur; il est également responsable de la protection de nos ressources piscicoles contre le pillage effectué par les bateaux de pêche étrangers, ainsi que de la protection de nos pêcheurs côtiers contre les gros navires qui empiètent sans vergogne sur leur région de pêche—et je parle ici à la fois des navires étrangers et des navires locaux—en ne laissant dans leur sillage que chaos et destruction.

• (1600)

Monsieur l'Orateur, j'ai signalé bien des fois au ministre des Pêcheries que des navires étrangers et locaux entraînent dans les ports et les baies de ma circonscription sans se préoccuper des pêcheurs ni de leur matériel. Ils utilisent les lieux de pêche, détruisent du matériel, font un pied de nez aux pêcheurs et repartent sans les indemniser des dégâts causés. Les navires étrangers continuent de piller nos réserves de poisson, de faire fi de nos droits et de défier notre autorité. Rien de tout cela ne suscite la moindre protestation de la part du ministre de l'Environnement ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp).

Les pêcheurs de l'Est ont compris il y a longtemps, monsieur l'Orateur, qu'ils ne recevront pas beaucoup de sympathie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est facile de déceler chez lui un dégoût total du poisson et une indifférence au sort des pêcheurs. Je suppose qu'il faut tenir compte du fait que c'est un gars de la ville qui vient du Haut-Canada. C'est toutefois autre chose lorsqu'on parle du ministre des Pêches, qui préfère maintenant le titre de ministre de l'Environnement. Nous ne pouvons passer sur le fait que le ministre des Pêches